

## Parcours adaptés second degré 2015-2016

### A- Diversité des publics attendus à la rentrée 2015 et différents parcours proposés :

Publics	Parcours adaptés proposés
Lauréats en alternance déjà titulaires d'un Master, ni MEEF ni « enseignement », et n'ayant suivi aucune formation professionnelle	Fonctionnaires stagiaires à mi-temps Parcours adapté « <b>professionnalisant</b> »
Lauréats en alternance déjà titulaires d'un Master MEEF ou d'un Master « enseignement » ou ayant déjà suivi une formation professionnelle	Fonctionnaires stagiaires à mi-temps Parcours adapté « <b>approfondissement</b> »
Lauréats en alternance dispensés du grade de Master	Fonctionnaires stagiaires à mi-temps Parcours adapté « <b>certificatif</b> » ou « professionnalisant » ou « approfondissement » en fonction de l'autopositionnement
Lauréats déjà titulaires d'un Master ou dispensés du grade de Master et avec expérience professionnelle d'enseignement d'au moins 18 mois	Fonctionnaires stagiaires à temps plein Parcours adapté « <b>expert</b> »
Lauréats dont le M2 MEEF est en cours mais pas encore validé	Fonctionnaires stagiaires à mi-temps UE du M2 MEEF non validées + parcours adapté « <b>professionnalisant</b> ou « <b>approfondissement</b> » en fonction de l'autopositionnement

Fonctionnaires stagiaires en renouvellement de stage pour l'année 2015-2016 et n'ayant pas validé leur M2 MEEF	Fonctionnaires stagiaires à mi-temps UE du M2 MEEF non validées + parcours adapté « <b>renouvellement</b> » ou « <b>professionnalisant</b> » ou « <b>approfondissement</b> »
Fonctionnaires stagiaires en renouvellement de stage pour l'année 2015-2016 et ayant déjà validé un Master	Fonctionnaires stagiaires à mi-temps Parcours adapté « <b>renouvellement</b> » ou « <b>professionnalisant</b> » ou « <b>approfondissement</b> »
Fonctionnaires stagiaires en prolongation de stage pour l'année 2015-2016 et n'ayant pas terminé leur M2 MEEF	Fonctionnaires stagiaires à mi-temps UE du M2 MEEF non validées + parcours adapté « <b>prolongation annuelle</b> » ou « <b>approfondissement</b> »
Fonctionnaires stagiaires en prolongation de stage jusqu'en décembre	Fonctionnaires stagiaires à mi-temps jusqu'en décembre Parcours adapté « <b>prolongation décembre</b> »

Nous proposons donc pour l'année 2015-2016 sept parcours adaptés : professionnalisant, approfondissement, certificatif, expert, renouvellement, prolongation annuelle et prolongation décembre. Les fonctionnaires stagiaires seront orientés dans un des parcours en fonction de leur profil et/ou d'un autopoositionnement et/ou d'un entretien avec leur tuteur ESPÉ.

## **B- Présentation des différents parcours pour tous les fonctionnaires stagiaires à mi-temps :**

### **Commun à l'ensemble des parcours (à l'exclusion du parcours « prolongation décembre ») :**

- deux journées de formation la dernière semaine d'août (mercredi 26 et vendredi 28), journées préparant la prise de fonction en établissement : positionnement de la discipline dans l'établissement, dans le système, travail au sein de l'établissement, conditions spécifiques d'enseignement, ...
- deux demi-journées de formation en présence des IA-IPR ou des IENET-EG. Les dates de ces deux demi-journées (courant septembre puis à partir de janvier) sont définies dans chaque discipline entre le responsable ESPÉ du parcours et les IA-IPR ou IENET-EG.
- tous les fonctionnaires stagiaires à mi-temps doivent constituer un portfolio pour leur titularisation et réaliser des travaux scientifiques à valeur réflexive dans le cadre d'un projet collectif.

- tous les fonctionnaires stagiaires à mi-temps ont un tuteur ESPÉ pour les accompagner dans la constitution de leur portfolio. Le tuteur ESPÉ est également amené à donner un avis pour la titularisation.
- tous les fonctionnaires stagiaires à mi-temps bénéficient d'au moins une visite sur le lieu de stage. Celle-ci est effectuée dans la mesure du possible par le tuteur ESPÉ.

### **Le parcours « professionnalisant »**

Ce parcours est réservé aux lauréats concours qui ont un Master sans lien avec les métiers de l'enseignement et qui n'ont jamais eu de formation professionnelle significative<sup>1</sup>. Ce parcours est intégralement mutualisé avec le Master MEEF.

#### Contenu du parcours :

- une formation didactique (conception de l'enseignement et mise en œuvre dans la classe : progression, progressivité, projet, évaluation des apprentissages ; organisation du travail des élèves adaptation en fonction des publics et des situations ; l'enseignement de la discipline et le socle commun de compétences ; réforme du collège ; TICE au service de la discipline, ...)
- une formation transversale sur le contexte d'exercice du métier ou tronc commun (valeurs de la République, gestion de la classe : poser et exercer son autorité, aide aux élèves en difficultés, communiquer, maîtrise du langage et de la langue au service de l'enseignement, socle commun, réforme du collège, ...). Une des journées du S3 se déroule en présence d'un chef d'établissement et portera sur les valeurs de la République. Une partie du tronc commun dans le S4 est consacrée à la réforme du collège
- de l'analyse des pratiques et la réalisation des travaux scientifiques à valeur réflexive.

#### Volume horaire du parcours :

	<b>Didactique</b>	<b>Analyse des pratiques – Travail scientifique</b>	<b>Tronc commun</b>	<b>Journée inspection</b>	<b>Total formation</b>
<b>Nombre de ½ journées de formation</b>	10 + 8*	8* + 6**	14	2	<b>48 ½ journées</b>
<b>Volume horaire de formation</b>	30h + 24h*	24h* + 18h**	42h	6h	<b>144 h</b>

*\*Tous les parcours second degré ne proposent pas exactement les mêmes horaires en analyse des pratiques et didactique. Il y aura donc dans le parcours adapté 16 demi-journées ou 48h à répartir entre la didactique et l'analyse des pratiques pour permettre la mutualisation avec le Master MEEF dans chaque discipline.*

<sup>1</sup> L'autopositionnement permettra d'évaluer si le stagiaire a déjà suivi ou non une formation professionnelle équivalente à un master MEEF ou un master « enseignement »

*\*\*6 ½ journées ou 18h de travail en présentiel sur site entre la Toussaint et le mois de mai portant sur le projet collectif à valence didactique dans le cadre des travaux scientifiques à valeur réflexive. La présence d'un formateur ne sera pas systématique sur ces heures.*

#### Évaluation du DU :

L'obtention du DU donne droit à 30 ECTS. La réussite au DU est liée à l'évaluation des compétences professionnelles (voir paragraphe E) permettant de délivrer l'avis de l'ESPÉ pour la titularisation.

#### **Le parcours « approfondissement »**

Ce parcours est réservé aux lauréats concours qui ont un Master MEEF ou équivalent ou qui ont déjà suivi une formation professionnelle significative<sup>2</sup>. Ce parcours est en partie mutualisé avec le Master MEEF. Tous les fonctionnaires stagiaires à mi-temps ont en effet une caractéristique commune : ils n'ont pas d'expérience sur la prise en charge de classes en responsabilité au cours d'une année scolaire entière. Le parcours approfondissement est donc identique jusqu'à la Toussaint au parcours professionnalisant et est mutualisé avec le Master MEEF.

#### Contenu du parcours :

- une formation didactique en lien avec la responsabilité (mise en œuvre de l'enseignement dans la classe : progression, progressivité, projet, évaluation des apprentissages ; organisation du travail des élèves, adaptation en fonction des publics et des situations ...)
- une formation transversale sur le contexte d'exercice du métier ou tronc commun. La journée avec le chef d'établissement sur les valeurs de la République est commune aux parcours professionnalisant et aux parcours approfondissement. Une partie du tronc commun dans le S4 est consacrée à la réforme du collège. Le nombre de fonctionnaires stagiaires en parcours adaptés est suffisant dans l'académie pour constituer des groupes sur des thématiques nouvelles non traitées au cours de leur Master MEEF. L'autopositionnement permettra de définir le contenu du tronc commun proposé sur ces autres journées en fonction des besoins et demandes de ces stagiaires.
- de l'analyse des pratiques et un travail en lien avec la recherche sur un projet collectif « professionnel » (les projets autour de la réforme du collège seront privilégiés).

#### Volume horaire du parcours :

	<b>Didactique</b>	<b>Analyse des pratiques – Travail scientifique</b>	<b>Tronc commun</b>	<b>Journée inspection</b>	<b>Total formation</b>
<b>Nombre de ½ journées de formation</b>	10	12 + 10*	14	2	<b>48 ½ journées</b>
<b>Volume horaire de formation</b>	30h	36h + 30h*	42h	6h	<b>144 h</b>

<sup>2</sup> L'autopositionnement permettra d'évaluer si le stagiaire a déjà suivi ou non une formation professionnelle équivalente à un master MEEF ou un master « enseignement »

*\*10 ½ journées ou 30 h de travail en présentiel sur site entre la Toussaint et le mois de mai de travail en présentiel portant sur le projet collectif à valence didactique dans le cadre des travaux scientifiques à valeur réflexive. La présence d'un formateur ne sera pas systématique sur ces heures.*

#### Évaluation du DU :

L'obtention du DU donne droit à 30 ECTS. La réussite au DU est liée à l'évaluation des compétences professionnelles (voir paragraphe E) permettant de délivrer l'avis de l'ESPÉ pour la titularisation.

#### **Le parcours « certifiant »**

Ce parcours est proposé aux lauréats de concours dispensés de la condition de diplôme. Il correspond au parcours « professionnalisant » qui est intégralement mutualisé avec le Master MEEF. Pour valider le DU, les étudiants inscrits dans ce parcours passent les mêmes examens que les étudiants du Master MEEF et peuvent ainsi valider des UE du Master MEEF second degré.

#### **Le parcours « renouvellement »**

Tous les fonctionnaires stagiaires en renouvellement de stage ont un entretien avant la mi-septembre avec leur tuteur ESPÉ. L'entretien doit permettre de définir le type de parcours suivi par le fonctionnaire stagiaire en accord avec celui-ci : professionnalisant, approfondissement ou renouvellement. Le parcours « renouvellement » est proposé notamment aux stagiaires ayant déjà réalisé un travail scientifique à valeur réflexive au cours de leur première année de stage ou pour ceux qui ont encore à terminer leur mémoire de Master MEEF. Les étudiants qui n'ont pas encore obtenu leur Master MEEF suivent, en plus du parcours adapté choisi, les UE qu'ils n'ont pas encore validés.

#### Contenu du parcours :

- jusqu'à la Toussaint, le parcours renouvellement est identique au parcours « professionnalisant » et « approfondissement » ;
- le tronc commun du parcours « approfondissement » ou « professionnalisant » (le choix est fait au moment de l'entretien) ;
- l'analyse des pratiques en lien avec le parcours « professionnalisant » ou « approfondissement » (le choix est fait au moment de l'entretien et suivant les possibilités de regroupement dans chaque discipline) ;
- deux stages du Plan de Formation Académique.

#### Volume horaire du parcours :

	Didactique	Analyse des pratiques	Stage du PAF	Tronc commun	Journée inspection	Total formation
Nombre de ½ journées de formation	10	10	12	14	2	48 ½ journées

<b>Volume horaire de formation</b>	30h	30h	36h	42h	6h	<b>144 h</b>
------------------------------------	-----	-----	-----	-----	----	--------------

#### Évaluation du DU :

L'obtention du DU donne droit à 30 ECTS. La réussite au DU est liée à l'évaluation des compétences professionnelles (voir paragraphe E) permettant de délivrer l'avis de l'ESPÉ pour la titularisation.

#### **Le parcours « prolongation »**

Tous les fonctionnaires stagiaires en prolongation de stage ont un entretien avant la mi-septembre avec leur tuteur ESPÉ. L'entretien doit permettre de définir le type de parcours suivi par le fonctionnaire stagiaire en accord avec celui-ci : approfondissement ou prolongation. Le parcours prolongation est proposé aux stagiaires ayant déjà réalisé un travail scientifique à valeur réflexive au cours de leur première année de stage ou pour ceux qui ont encore à terminer leur mémoire de Master MEEF. Les étudiants qui n'ont pas encore obtenu leur Master MEEF suivent, en plus du parcours adapté, les UE qu'ils n'ont pas encore validées.

#### Contenu du parcours :

- jusqu'à la Toussaint, parcours prolongation identique au parcours approfondissement ;
- tronc commun du parcours approfondissement ;
- analyse des pratiques en lien avec le parcours approfondissement ;
- deux stages du Plan de Formation Académique.

#### Volume horaire du parcours :

	<b>Didactique</b>	<b>Analyse des pratiques</b>	<b>Stage du PAF</b>	<b>Tronc commun</b>	<b>Journée inspection</b>	<b>Total formation</b>
<b>Nombre de ½ journées de formation</b>	10	10	12	14	2	<b>48 ½ journées</b>
<b>Volume horaire de formation</b>	30h	30h	36h	42h	6h	<b>144 h</b>

#### Évaluation du DU :

L'obtention du DU donne droit à 30 ECTS. La réussite au DU est liée à l'évaluation des compétences professionnelles (voir paragraphe E) permettant de délivrer l'avis de l'ESPÉ pour la titularisation.

#### **Le parcours « prolongation décembre »**

Ce parcours est proposé aux fonctionnaires stagiaires en prolongation de stage jusqu'au mois de décembre.

#### Contenu du parcours :

- jusqu'à la Toussaint, parcours identique au parcours approfondissement ;
- tronc commun du parcours approfondissement du S3 ;
- un stage du Plan de Formation Académique.

#### Volume horaire du parcours :

	Didactique	Stage du PAF	Tronc commun	Journée inspection	Total formation
<b>Nombre de ½ journées de formation</b>	10	6	6	1	<b>23 ½ journées</b>
<b>Volume horaire de formation</b>	30h	18h	18h	3h	<b>69 h</b>

#### Évaluation du DU :

L'obtention du DU donne droit à 30 ECTS. La réussite au DU est liée à l'évaluation des compétences professionnelles (voir paragraphe E) permettant de délivrer l'avis de l'ESPÉ pour la titularisation.

### **C- L'autopositionnement**

#### **Un questionnaire d'auto-positionnement, pour qui ?**

Pour les fonctionnaires stagiaires qui devront suivre un des trois parcours adaptés :

- Parcours adapté *professionnalisation* : lauréats titulaires d'un Master non MEEF
- Parcours adapté *approfondissement* : lauréats titulaires d'un Master MEEF
- Parcours adapté *certificatif* : lauréats dispensés de diplôme (sportif de haut niveau, parent de trois enfants, CAPLP, 3eme concours...)

#### **Une démarche d'auto positionnement, pour quoi ?**

- Pour proposer aux fonctionnaires-stagiaires un enseignement répondant à leurs besoins de formation, en fonction de leur expérience professionnelle et de leur cursus universitaire antérieur.
- Pour permettre au fonctionnaire stagiaire une réflexion autour de sa maîtrise des compétences exigées pour la titularisation. Si possible, le fonctionnaire stagiaire remplit le questionnaire avec son tuteur « établissement » pour lancer un premier échange autour de leur degré d'acquisition.

Les réponses au questionnaire permettront :

- d'organiser les groupes dans les formations disciplinaires, en fonction des possibilités d'aménagement d'emploi du temps en groupes thématiques ;
- d'aiguiller les fonctionnaires stagiaires dans leur choix de thème de projet ;
- de les pré inscrire à des modules du tronc commun S4, ou d'en enrichir l'offre de formation en fonction des besoins exprimés ;
- de permettre aux fonctionnaires stagiaires de participer à des modules complémentaires à la formation, type « corps et voix ».

### Quand et comment ?

- Le questionnaire d'auto-positionnement sera proposé aux fonctionnaires stagiaires début octobre, après un mois de pratique.
- Il portera sur différents thèmes que les stagiaires pourront approfondir en fonction de leurs besoins. à approfondir, au choix des stagiaires en fonction de leurs besoins.
- Une partie du questionnaire sera **commune** à toutes les disciplines, une autre **spécifique** à chaque discipline. Ainsi, les propositions resteront cadrées en fonction de l'offre possible, certaines formations disciplinaires ne permettant pas nécessairement de différenciation de parcours pour chacun des trois groupes.

(Voir première proposition de questionnaire ANNEXE 1)

### D- Un travail scientifique à valeur réflexive :

Un travail scientifique à valeur réflexive est demandé à l'ensemble des fonctionnaires stagiaires. Celui-ci est décrit dans l'annexe 2.

Ce travail est réalisé de façon collective. Les travaux effectués ne sont pas nécessairement sous un format « écrit ». Etant donné que les stagiaires en DU ont déjà réalisé un mémoire de Master, il n'est pas question d'en exiger un deuxième. S'il reste toujours possible de rédiger, pour les stagiaires qui y trouvent un avantage et un intérêt, des notes de lectures, des comptes-rendus d'expérimentation ou d'entretien, le choix est pris ici de privilégier des formes plus variées de restitution, préférentiellement aussi proches que possible de celles qui sont habituellement employées en contexte professionnel. Il importe bien sûr d'enseigner des formes efficaces de travail à plusieurs, comme les cartes conceptuelles ou mentales, les murs, l'annotation de vidéos ou de photographies, les forums, etc. en mettant à profit les outils numériques adaptés.

Les étudiants en Master MEEF pourront, en appui des préconisations du conseil de perfectionnement, rédiger certains de ces travaux, susceptibles de contribuer à leur mémoire afin de ne pas multiplier les travaux à rendre dans l'année).

Seule la présentation orale de ce travail est évaluée pour l'avis sur la titularisation. Il nous semble en effet nécessaire de limiter, dans le cadre d'une démarche portfolio, les éléments exigibles et les évaluations contraintes: il s'agit plutôt d'encourager les étudiants à produire volontairement des pièces qui peuvent enrichir leur dossier. La synthèse orale doit suffisamment permettre de juger du travail sous-jacent.

Ces présentations se dérouleront au plus tard début mai.

## **E- Évaluation des compétences professionnelles par l'ESPÉ pour tous les fonctionnaires stagiaires à mi-temps**

Un texte de cadrage (ANNEXE 3) est distribué aux fonctionnaires stagiaires à la rentrée.

### **Le portfolio**

L'évaluation, en fin d'année de stage, de la maîtrise des compétences professionnelles du référentiel de 2013 se fait à partir du travail scientifique à valeur réflexive (paragraphe D) et d'un portfolio à construire tout au long de l'année scolaire.

Ce portfolio est adossé aux pratiques professionnelles et est révélateur des compétences effectivement construites. Il sera porté une attention particulière, lors de l'évaluation finale, à la cohérence entre ce portfolio et les éléments d'observation issus de la visite.

Cette évaluation permettra à la directrice de l'ESPÉ de porter en mai 2016 un avis pour la titularisation. Celle-ci se fera sur la base de <sup>3</sup>:

- productions écrites communes à tous les parcours, obligatoires :
  - une production liée au travail effectué dans le cadre du Tronc Commun du S3 ;
  - l'analyse d'une visite en établissement d'un formateur-visiteur placé sous la responsabilité de l'ESPÉ
  - l'analyse d'une évaluation proposée aux élèves ;
  - la présentation d'une séance (ou d'une séquence) ;
  - la présentation d'un outil lié aux TICE et le contexte dans lequel il est mobilisé ;
  - l'impression numérique de l'ensemble des appréciations trimestrielles pour une classe.
- toute production complémentaire souhaitée, si elle permet de montrer la maîtrise des compétences du référentiel

### **Les outils pour l'accompagnement et l'évaluation du stagiaire**

Les fiches de préparation de la visite et d'analyse de la visite, ainsi que le bulletin de visite (annexes 4, 5 et 6) sont mis en cohérence avec le regroupement par domaine de compétences évoqué dans le BO du 26 mars 2015. Cependant, les terminologies de chacun des regroupements sont simplifiées pour qu'elles soient davantage porteuses de sens pour les différents acteurs de la formation (stagiaires, tuteurs...).

---

<sup>3</sup> Les détails sont donnés en annexe 1 dans le texte de cadrage qui est distribué à la rentrée aux stagiaires inscrits à l'ESPÉ de Créteil

## **F- Fonctionnaire stagiaire à temps plein : parcours « expert »**

Les fonctionnaires stagiaires à temps plein ne seront pas suivis par l'ESPÉ. Ils suivront plusieurs stages du Plan de Formation Académique et seront visités par un Formateur Académique. L'avis pour leur titularisation ne sera donc pas donné par la directrice de l'ESPÉ.

Ils seront regroupés avec l'ensemble des stagiaires à mi-temps au moment des demi-journées avec l'inspection.

## ANNEXE 1 : Proposition de questionnaire d'autopositionnement

NOM	Prénom
Date de naissance :	
Concours obtenu (externe, interne... + discipline) :	
Année d'obtention du concours :	
Etablissement de stage :	
Autres stages effectués ou modules de formation suivis :	

Votre cursus :

Année universitaire	Formation / Activités professionnelles
2014/2015	
2013/2014	
2012/2013	

Intitulé du mémoire soutenu en ..... :

Thématiques communes abordées :

Thèmes proposés	Proposition de libellé : j'ai besoin ...
Valeurs de la République	d'être capable d'aborder des thèmes sensibles en classe / organiser un débat
Construction de l'autorité et positionnement	d'apprendre à gérer un groupe classe
Liaison inter-degré	de connaître le travail réalisé dans le premier degré / au collège
Croiser les regards : rôles des autres acteurs de l'établissement	d'identifier les fonctions de chacun pour savoir sur qui m'appuyer dans l'établissement
Echanger ses pratiques	d'apprendre à travailler en interdisciplinarité
Corps et voix	de maîtriser ma communication verbale et non verbale
ASH	de comprendre les spécificités de mes élèves « à besoin particuliers » pour individualiser mon enseignement
Orientation	de m'informer sur les processus d'information
Education aux médias et à l'information	de mieux utiliser les TIC dans ma pratique pédagogique

Thématique disciplinaires : déclinaison de besoins didactiques spécifiques

## **ANNEXE 2 : Document pour les fonctionnaires stagiaires concernant l'évaluation de leurs travaux scientifiques à valeur réflexive.**

Vous êtes invités à préparer une présentation orale collective de vos différents travaux scientifiques de nature réflexive réalisés pendant cette année de stage, quelle que soit votre situation (inscription en Master ou en parcours adapté).

Cette présentation orale aura lieu, dans chaque parcours, dans les séances de TP permettant d'accompagner et de préparer les projets collectifs qui vous conduiront à réaliser ces travaux. Elle donne lieu à une évaluation qui contribuera à la construction de l'avis de l'ESPE pour la titularisation, et à laquelle vous serez invités à réagir.

### **Qu'appelle-t-on un travail scientifique à valeur réflexive? Quelle forme peut-il prendre ?**

"**Travail**" ne signifie pas obligatoirement "écrit". Si une rédaction "en forme", par exemple une note de lecture, est toujours possible, il peut prendre bien d'autres formes. Exemples :

- la photographie commentée d'un tableau résultant d'un remue-méninges
- une carte conceptuelle
- une vidéo ou des photographies commentées
- un entretien enregistré et commenté
- une série d'annotations lisibles sur un document

*La liste est non exhaustive et dépendra du cadre de travail: la forme pertinente est à discuter à chaque fois avec vos tuteurs, collègues et partenaires. Il est recommandé en général de privilégier les formes de réflexions qui sont habituellement utilisées dans le contexte professionnel.*

"**Scientifique**" veut dire qu'il s'agit d'un travail répondant à différents critères éventuellement complémentaires (*le degré d'exigence sera précisé par les enseignants dans chaque parcours*):

- **référencement** : il fait appel à une littérature de recherche ou inspirée par des recherches, mais dans tous les cas problématisée;
- **méthodologie** : il comporte une forme d'analyse, de prise de distance en fonction de critères identifiés (par exemple un guide d'entretien, une liste d'observables, des critères d'analyse de supports pédagogiques, etc.);
- **évaluation par le groupe de recherche** : il a fait l'objet d'une forme d'évaluation (notamment par les membres d'un groupe de travail, ou par des chercheurs ou des professionnels) permettant notamment d'améliorer ou d'approfondir la réflexion et/ou les productions

"**De nature réflexive**" signifie qu'il participe à votre formation, et plus précisément à approfondir une ou plusieurs des compétences du référentiel métier. La compétence 14, "S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel" est tout particulièrement ciblée par ces travaux.

### **Des exemples de travaux possibles** (liste non exhaustive là encore)

- une analyse de visite de formation ou bien d'un autre élément de votre portefeuille, reprise et problématisée à l'aide d'une référence à la recherche en éducation
- la restitution écrite ou orale, individuelle ou collective, d'un groupe d'analyse de pratiques
- une expérimentation analysée, conduite (de préférence) à plusieurs sur votre lieu de stage (par exemple une expérience de visites croisées)
- un entretien problématisé avec un ou une collègue, avec des élèves ou avec des parents
- une note de lecture précisant le contexte qui vous y a conduit, et ce que vous en tirez
- l'analyse d'une discussion sur un forum professionnel (y compris un échange de mails), ou bien en présence dans un groupe de travail

- une analyse de documents pédagogiques ou d'écrits d'élèves (qui peut prendre la forme de simples annotations sur un document copié ou scanné)

### **Sont-ils réalisés individuellement ?**

Il est plutôt recommandé de les réaliser à plusieurs et de les mutualiser, en vous appuyant le plus possible sur les partenaires que vous pourrez y associer : étudiants dans votre parcours ou dans la mention (ou dans celle du 1er degré), enseignants, collègues et tuteurs en établissements, autres partenaires associés à vos projets... Même si certains de vos travaux sont individuels, les discuter et les présenter permettent souvent d'en améliorer la qualité et l'intérêt.

### **Quand et comment les réaliser ? Comment sont définis les groupes de projet**

Dans le cadre de la formation à l'ESPE, des séances en groupe de TP sont réservées à la préparation au suivi de ces projets. En outre des plages horaires et des salles vous seront réservées, sur votre site ESPE habituel, pour travailler en autonomie. Enfin et suivant la nature du projet, il est évidemment recommandé de s'appuyer sur le travail en établissement, le vôtre ou celui d'un-e camarade, et que ce travail se fasse dans vos classes ou dans le cadre d'un projet collectif à caractère interdisciplinaire ou éducatif.

La définition et le thème des groupes de projet seront précisés par les enseignants dans chaque parcours.

### **Quels sont les éléments incontournables de la présentation orale qui donne lieu à évaluation?**

Cette présentation orale a lieu dans le cadre d'un groupe de travail, dont les modalités seront précisées par les enseignants responsables. Elle comprend au minimum:

- **une présentation du projet collectif**, ainsi que les **différents travaux** réalisés dans ce cadre, en précisant à chaque fois leur nature, et la trace qu'ils ont éventuellement laissée ;
- **les partenaires** de ces travaux ;
- **une réflexion sur le déroulement du projet collectif** et le rôle qu'y a joué chacun des membres et des autres partenaires éventuels.

### **Contribution à l'évaluation de votre année**

L'évaluation de la présentation orale donne obligatoirement lieu, par le ou les formateur(s) / -trices qui y a / ont assisté, à une évaluation qualitative en fonction du référentiel métier. La compétence C10 (*coopérer au sein d'une équipe*) est particulièrement ciblée. Elle est transmise par écrit à chacun de vos tuteurs ESPE. Vous serez invités à réagir à votre tour à cette évaluation.

En complément, il est recommandé, en fonction des travaux réalisés, de faire connaître certains des travaux réalisés au tuteur ESPE, en précisant les compétences travaillées.

### **Pour les étudiants MEEF, quel est le rapport entre ces travaux et la préparation du mémoire ?**

Il n'y a pas nécessairement de lien entre les deux. Il est cependant recommandé, lorsque cela est possible et pertinent, de faire contribuer tout ou partie des travaux scientifiques de nature réflexive au travail d'élaboration du mémoire, d'une manière que préciseront les enseignants qui encadrent ce dernier dans chaque parcours.

## ANNEXE 3 : Document de cadrage distribué aux fonctionnaires stagiaires pour l'évaluation des compétences professionnelles à partir du portfolio



### LE PORTFOLIO : ÉVALUATION DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

A l'ESPÉ de Créteil, l'évaluation, en fin d'année de stage, de la maîtrise des compétences professionnelles du référentiel de 2013 se fait notamment sur la base d'un portfolio à construire tout au long de l'année scolaire.

Le portfolio doit être adossé aux pratiques professionnelles et doit être révélateur des compétences effectivement construites : il sera porté une attention particulière, lors de l'évaluation finale, à la cohérence entre ce portfolio et les éléments d'observation issus de la visite.

Cette évaluation, qui permettra à la Directrice de l'ESPÉ de porter en mai 2016 un avis pour votre titularisation, se fera sur la base :

#### •De productions écrites communes à tous les parcours, obligatoires :

- une production liée au travail effectué dans le cadre du Tronc Commun du S3 ;
- l'analyse d'une visite en établissement d'un formateur-visiteur placé sous la responsabilité de l'ESPÉ, ou, dans le cas où cette visite ne pourrait avoir lieu, l'analyse d'une visite du tuteur de terrain (en lien avec le tuteur ESPÉ). Cette analyse sera à envoyer, au plus tard dans les 5 jours suivant la visite, au tuteur ESPÉ (et au formateur-visiteur s'il s'agit d'une personne différente) ;
- l'analyse d'une évaluation proposée aux élèves. Vous pourrez présenter les principes d'action (outils, dispositifs, critères, modalités, visées...) qui guident vos pratiques d'évaluation, le type de correction prévue, les pistes de remédiation envisagées.... Vous êtes invités à joindre deux productions corrigées et annotées (peut-être celle d'un élève ayant plutôt réussi l'évaluation, et celle d'un élève davantage en difficulté), mais aussi, si vous le souhaitez, « la fiche de révision » ou « le programme de révision » ;

- la présentation d'une séance (ou d'une séquence). Cette production doit permettre à votre tuteur ESPÉ d'obtenir des éléments d'évaluation sur le domaine de compétences « liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique », et « nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage ». Elle pourrait donc contenir : les objectifs de la séance, la description du scénario anticipé, la mise en œuvre anticipée, les principes d'action qui ont guidé la construction de cette séance...

- la présentation d'un outil lié aux TICE et le contexte dans lequel il est mobilisé. Cette production doit permettre à votre tuteur ESPÉ d'obtenir, en particulier, des éléments d'évaluation sur le domaine de compétences « relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information et de la communication ».

- l'impression numérique de l'ensemble des appréciations trimestrielles pour une classe.

• **De toute production complémentaire souhaitée**, si elle permet de montrer la maîtrise des compétences du référentiel (compte-rendu de sortie scolaire, écrits intermédiaires dans le cadre du mémoire ou de l'écrit scientifique, rapport d'incident, compte-rendu d'un entretien avec des parents d'élèves, travaux antérieurs...)

En complément des formations mises en place par l'ESPÉ de Créteil, vous bénéficierez d'un suivi individualisé pour vous accompagner dans la construction de ces compétences professionnelles. Ce suivi individualisé se compose de deux parties :

- des modalités d'accompagnement communes à chacun des fonctionnaires stagiaires (1 visite en classe pour les DU, 2 visites pour les étudiants de M2 + tutorat / accompagnement autour du portfolio)

- des modalités d'accompagnement complémentaires individualisées (le cas échéant), pouvant prendre la forme d'une visite supplémentaire, d'un entretien individuel hors visite de classe, d'un accompagnement en présentiel dans la construction de séances...

## ANNEXE 4 :



### DOCUMENT PRÉPARATOIRE À LA VISITE DE FORMATION

Document à remplir lors d'un entretien avec le tuteur en établissement

et à envoyer par courriel 3 jours avant la visite au formateur-visiteur et au tuteur ESPÉ

*NB : le formateur-visiteur peut être le tuteur ESPÉ, ou une autre personne sous la responsabilité de l'ESPÉ.*

#### PROFESSEUR STAGIAIRE :

Étudiant :

Discipline :

Tuteur ESPÉ :

Formateur-visiteur :

Établissement d'affectation (nom et ville) :

Nom du tuteur en établissement :

#### POSITIONNEMENT SUR LA BASE DU REFERENTIEL DE COMPETENCES :

(BO n°30 du 25 Juillet 2013) :

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=73066](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066)

A : un point fort de ma pratique professionnelle

B : j'ai engagé un travail autonome sur ce point, je dois poursuivre

C : je suis moins à l'aise sur cet aspect, je dois le travailler en formation

D : un point à travailler en priorité

Domaine	Compétences	A	B	C	D	Eléments de justification
<b>Prendre en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel</b>	<p>CC1 - Faire partager les valeurs de la République</p> <p>CC2 - Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école</p> <p>CC6 - Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques</p>					
<b>Favoriser la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative</b>	<p>CC7 - Maîtriser la langue française à des fins de communication</p> <p>CC10 - Coopérer au sein d'une équipe</p> <p>CC11 - Contribuer à l'action de la communauté éducative</p> <p>CC12 - Coopérer avec les parents d'élèves</p> <p>CC13 - Coopérer avec les partenaires de l'école</p>					
<b>Maîtriser les contenus disciplinaires et leur didactique</b>	<p>P1- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique</p> <p>P2 - Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement</p>					
<b>Mettre en œuvre des situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves</b>	<p>P3 - Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves</p>					

	<p>P4 - Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves</p> <p>P5 - Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves</p> <p>CC3 - Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p> <p>CC4 - Prendre en compte la diversité des élèves</p> <p>CC5 - Accompagner les élèves dans leur parcours de formation</p>					
<p><b>Utiliser et maîtriser les technologies de l'information de la communication</b></p>	<p>CC9 - Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier</p>					
<p><b>Analyser et adapter sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail</b></p>	<p>CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>					

**Point d'étape sur votre pratique professionnelle :**

*(Faites apparaître, sur la base du référentiel de compétences, les aspects les plus positifs de votre pratique professionnelle, ainsi que les points à travailler)*

**Point(s) particulier(s) que vous souhaiteriez voir observés en priorité par le formateur-visitateur :**

*(Essayez d'être le plus précis possible)*

**Remarques (facultatif) :**





## Éléments du référentiel de compétences :

*Le formateur-visiteur ne complète que les compétences qu'il aura pu « observer » au cours de la séance avec les élèves.*

Domaine	Compétences du référentiel	Éléments de positionnement et/ou d'appréciation
<b>Prendre en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel</b>	<p>CC1 - Faire partager les valeurs de la République</p> <p>CC2 - Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école</p> <p>CC6 - Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques</p>	
<b>Favoriser la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative</b>	<p>CC7 - Maîtriser la langue française à des fins de communication</p> <p>CC10 - Coopérer au sein d'une équipe</p> <p>CC11 - Contribuer à l'action de la communauté éducative</p> <p>CC12 - Coopérer avec les parents d'élèves</p> <p>CC13 - Coopérer avec les partenaires de l'école</p>	
<b>Maîtriser les contenus disciplinaires et leur didactique</b>	<p>P1- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique</p> <p>P2 - Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement</p>	
<b>Mettre en œuvre des situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves</b>	<p>P3 - Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves</p> <p>P4 - Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves</p> <p>P5 - Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves</p> <p>CC3 - Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p>	

	<p>CC4 - Prendre en compte la diversité des élèves</p> <p>CC5 - Accompagner les élèves dans leur parcours de formation</p>	
<p><b>Utiliser et maîtriser les technologies de l'information de la communication</b></p>	<p>CC9 - Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier</p>	
<p><b>Analyser et adapter sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail</b></p>	<p>CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>	

**Points positifs de la pratique professionnelle du stagiaire :**

**Conseils pour progresser (articulés si possible aux UE du Master)**

**Signature du formateur-visiteur**

## QUELQUES OBSERVABLES POSSIBLES PAR DOMAINE

### **Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction**

- Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations
- Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité
- Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de sa classe et de l'établissement/l'école
- Fait preuve de respect à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducative
- Fait respecter le règlement intérieur

### **Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement**

- Utilise un langage clair et adapté à son (ses) interlocuteur(s)
- Participe à sa mesure au travail d'équipe mis en œuvre par / dans l'établissement/ l'école
- Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec les membres de la communauté éducative
- Participe aux différentes instances et conseils
- Communique autant que de besoin avec les familles ; participe, à son niveau, à leur information

### **Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique**

- Maîtrise les contenus disciplinaires et les concepts clés utiles à son enseignement
- Met en œuvre les transpositions didactiques appropriées
- Identifie les savoirs et savoir-faire à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels

## **Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves diverses**

- Encadre les élèves et le groupe classe, fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et sait approprier le niveau d'autorité attendu à la situation
- Instaure un climat serein et de confiance au sein de la classe
- Encourage et valorise ses élèves
- Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donne du sens aux apprentissages
- Prend en compte la diversité des élèves et s'assure de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau
- Prépare en amont les séquences pédagogiques et les inscrit dans une progression réfléchie
- Met en place les outils et supports d'évaluation en ciblant les compétences à évaluer
- Prend en charge le suivi du travail personnel des élèves
- S'appuie sur l'évaluation pour réguler sa pratique (remédiation, consolidation)

## **Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication**

- Utilise les outils numériques et réseaux mis en place dans l'établissement/l'école
- Distingue les usages personnels et professionnels dans sa pratique
- Est attentif à la manière dont les élèves mobilisent l'outil numérique

## **Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail.**

- Prend en compte les conseils prodigués par les personnels d'encadrement et les formateurs tuteurs et s'efforce d'améliorer sa pratique

- Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités